

Département de la Corrèze

Commune de SAINT AUGUSTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-010

Séance du 20 mars 2026

Date de convocation :

16 mars 2026

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Représentés : 1

Votants : 11

Exprimés : 11

Votes Pour : 11

Vote Contre : 0

Le 20 mars 2026 à 20 H 30, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Odile GERAUDIE, doyenne d'âge.

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Leclerc, Lameyre, De Azevedo, Guillemin, et Mmes Géraudie, Lebriez, Sauge-Maison, Martinie

Absent : Mme Monédière (a donné pouvoir à M. Leclerc)

Madame Sylvie Sauge-Maison a été désigné secrétaire de séance

OBJET : Élection du Maire

CONSIDÉRANT que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;

Vu les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 11 Suffrages exprimés pour Marcel AUBOIROUX ;

Le Conseil Municipal,

ÉLIT Monsieur Marcel AUBOIROUX, maire de la commune de Saint-Augustin ;

INSTALLE Monsieur Marcel AUBOIROUX en qualité de maire de la commune de Saint-Augustin ;

AUTORISE Monsieur Marcel AUBOIROUX à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de présente délibération.

Le Maire

M. AUBOIROUX

